



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 1^{er} février 2012 (06.02)
(OR. en)**

5858/12

**SOC 64
ECOFIN 76**

NOTE DE TRANSMISSION

du: Comité de la protection sociale
au: Comité des représentants permanents (1^{ère} partie)/Conseil EPSCO
Objet: Les conséquences sociales de la crise économique et de l'assainissement
budgétaire en cours: troisième rapport du Comité de la protection sociale (2011)
- Approbation des messages principaux

Les délégations trouveront ci-joint, en vue de la session du Conseil EPSCO du 17 février 2012, les messages principaux du Comité de la protection sociale sur le thème cité en objet.

Ces messages seront examinés au titre du point de l'ordre du jour intitulé "stratégie Europe 2020".

Le rapport intégral figure dans le document 5858/12 ADD 1.



Le Comité de protection sociale

**TROISIÈME RAPPORT SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE
LA CRISE ÉCONOMIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

BUDGÉTAIRE EN COURS:

MESSAGES PRINCIPAUX

Dans le contexte économique défavorable que nous connaissons à l'heure actuelle, le troisième rapport du Comité de la protection sociale (CPS) portant sur les conséquences sociales de la crise permet de mesurer l'impact de la récession économique sur la situation sociale dans l'UE. Fondé sur une première série de données recueillies par le CPS concernant le nombre de bénéficiaires d'indemnités, ce rapport livre une analyse approfondie des tendances influençant la demande en matière d'indemnités de chômage et d'aide sociale. Ce recueil de données est complété par un questionnaire portant sur les récentes mesures prises par les États membres en réaction à la crise.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

1. Près de deux millions de personnes supplémentaires étaient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2010

D'après les données les plus récentes dont on dispose pour l'UE 27 en ce qui concerne les personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale, selon la définition qui en est donnée dans l'objectif d'inclusion sociale énoncé dans la stratégie Europe 2020, 115,5 millions de personnes vivant dans l'UE (23,4 % de la population de l'UE) étaient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2010. Cela représente une augmentation de près de deux millions de personnes par rapport à 2009, et il est probable que cette situation se soit encore aggravée dans un certain nombre d'États membres.

2. La pauvreté et l'exclusion sociale se sont encore amplifiées

- Le risque de pauvreté n'a augmenté sensiblement que dans deux États membres; il a diminué dans quatre États membres et est resté stable dans dix-neuf autres. Cependant, comme cet indicateur constitue une mesure relative de la pauvreté, sa dynamique est fonction du seuil de pauvreté retenu, qui est à son tour influencé par le niveau général des revenus et leur répartition dans la population. L'application de différents seuils de pauvreté (40 %, 50 % du revenu médian) permet de confirmer que, au sein de la population vivant sous le seuil de pauvreté de référence, davantage de personnes ont atteint le bas de l'échelle des revenus depuis le début de la crise. Au cours de celle-ci, l'ampleur de la pauvreté s'est accrue de manière considérable dans certains pays si on la compare aux données de 2009 et de 2010.

- **En 2010, 345 000 personnes supplémentaires vivaient dans un dénuement matériel extrême par rapport à 2009**

Le niveau de dénuement matériel extrême est resté inchangé dans vingt États membres; il a augmenté dans trois États membres et a diminué dans trois autres.

- **Le nombre de ménages à très faible intensité de travail a sensiblement augmenté**

Trois millions de personnes supplémentaires vivaient dans des ménages à très faible intensité de travail, courant ainsi le risque d'être exclues à long terme du marché du travail. Le pourcentage de personnes vivant dans des ménages à très faible intensité de travail a augmenté de façon notable dans plusieurs pays en raison de la détérioration de la situation sur le marché du travail.

3. La pauvreté au travail touche un segment important de la population active

Pour un segment important de la population, le fait d'avoir un emploi n'est pas suffisant pour ne pas être exposé au risque de pauvreté, étant donné que 8,5 % de la population active de l'UE étaient considérés comme des "travailleurs pauvres" en 2010.

4. La dépendance aux indemnités sociales s'est accentuée

Si les données de l'enquête réalisée par le CPS montrent que, dans la majorité des pays, le nombre de bénéficiaires d'indemnités de chômage a baissé en 2011, une augmentation du nombre de personnes bénéficiant d'indemnités d'aide sociale a par contre été enregistrée dans un certain nombre d'États membres. La cause de ces deux phénomènes doit encore être étudiée en détail, mais il semblerait que les pressions exercées sur les systèmes de protection sociale restent élevées et qu'il pourrait y avoir des glissements des indemnités de chômage vers les indemnités d'aide sociale en raison du climat économique défavorable et des faibles perspectives d'emploi qui existent dans de nombreux États membres.

5. Le surendettement s'accroît et menace l'accès au logement

La crise a réduit le revenu disponible et a affecté la capacité des ménages à honorer leurs engagements financiers et notamment à rembourser à temps leurs emprunts. Le CPS a recueilli des données faisant état d'une hausse du nombre de procédures de rééchelonnement des dettes dans certains États membres, ainsi que d'un nombre très élevé de demandes d'annulation de dettes. Si aucune mesure n'est prise, cette situation pourrait se traduire par des exclusions en matière de logement. Les États membres ont également fait part des difficultés rencontrées par certains ménages pour payer à temps leurs factures de consommation courante.

6. Mesures prises au niveau national face à la crise économique

6.1 La priorité continue d'être accordée aux mesures d'activation

Dans une majorité de pays, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale se poursuit essentiellement au travers de mesures d'activation et d'insertion sur le marché du travail. Parmi les mesures mentionnées figurent un meilleur ciblage de l'aide aux sans-emplois (chômeurs de longue durée, personnes ayant un faible niveau de qualification, minorités ethniques, migrants, jeunes et femmes), des subventions salariales, des formules de travail de courte durée, du soutien apporté pour l'inscription à des programmes de formation professionnelle et d'enseignement visant le maintien et l'amélioration des compétences acquises, ainsi que le renforcement des services publics de l'emploi.

6.2 L'aide au revenu est une solution en faveur de laquelle penche la grande majorité des pays

Les mesures d'aide au revenu sont utilisées dans une large mesure pour limiter la pauvreté au travail et empêcher ceux qui perdent leur droit au chômage de tomber dans la pauvreté. L'une des tendances observées consiste à mettre en place des mesures d'aide au revenu de courte durée. Parmi les mesures signalées figurent le versement d'indemnités aux retraités à faibles revenus, aux ménages actifs à faibles revenus, aux chômeurs de longue durée, aux personnes handicapées et aux bénéficiaires d'une aide sociale, ainsi que l'augmentation des indemnités de chômage pour les couples sans emplois ayant des enfants, des subventions versées aux organismes sociaux, des indemnités pour les personnes handicapées et des prestations pour les étudiants issus de familles à faibles revenus.

Une deuxième série de mesures consiste notamment à assouplir les critères d'admissibilité à remplir pour pouvoir prétendre à des indemnités de chômage, à étendre la durée de versement de ces indemnités et à les rendre plus adéquates. La troisième série de mesures prévoit entre autres une aide au revenu ciblée pour les ménages ayant des enfants afin d'interrompre le cycle de transmission de la pauvreté entre générations et une aide aux enfants défavorisés pour leur permettre de réaliser leur potentiel dans le cadre d'initiatives à caractère éducatif.

6.3 Les retraites doivent être réformées en profondeur pour être viables et adéquates

Onze États membres ont fait état de mesures prises récemment pour tenter de résoudre le problème de la viabilité et de l'adéquation des pensions. Ces mesures visent à relever l'âge effectif du départ à la retraite ou l'âge de la préretraite par rapport aux projets initiaux, à fixer pour les hommes et les femmes un même âge de départ à la retraite, à prévoir des incitations pour prolonger la vie active, à limiter l'accès à la préretraite, à augmenter les taux de contribution aux fonds de pension (publics ou privés), à revoir l'indexation des pensions ou à geler temporairement le niveau des retraites. Les États membres ont toutefois maintenu l'indexation intégrale des pensions de base, garanties et minimales afin d'atténuer le risque de pauvreté et de dénuement matériel pour les personnes âgées à faibles revenus et vulnérables.

MESSAGES PRINCIPAUX

1. Il faut améliorer l'adaptabilité des systèmes de protection sociale afin qu'ils puissent résister à des chocs économiques de longue durée

Assurer le progrès social et promouvoir la protection sociale font partie des objectifs de l'UE¹. Les systèmes de protection sociale sont un facteur de renforcement de la croissance. Compte tenu de l'ampleur de la crise économique et de sa durée, il faut améliorer l'adaptabilité de ces systèmes afin qu'ils puissent continuer d'offrir une protection à l'ensemble de la population. Il convient d'accorder une très grande attention à la qualité des mesures d'assainissement budgétaire, qui doivent répondre aux besoins sociaux de toutes les générations et préserver la capacité des systèmes de protection sociale à amortir les effets inégaux éventuels de la crise et à résister de manière satisfaisante aux chocs économiques.

¹ Article 3 du traité sur l'Union européenne.

2. Maintenir l'aide au revenu à un niveau adéquat contribue à compenser les effets les plus graves de la crise et à stimuler la demande globale

Le recours à des mesures d'aide au revenu adéquat peut constituer une garantie efficace contre la précarité et l'exclusion sociale. D'une manière générale, ces mesures influencent favorablement la capacité des ménages à s'adapter à la baisse des revenus, ainsi que la demande globale, car elles permettent de maintenir une certaine propension à consommer tout en stabilisant automatiquement la situation économique.

3. La lutte contre le chômage est compromise par le faible taux de création d'emplois et la mise en œuvre insuffisante de mesures d'inclusion active

Il faut à la fois des incitations et des perspectives pour réduire le taux de chômage de longue durée. Il est possible d'améliorer considérablement les compétences et l'employabilité des personnes qui ne sont pas sur le marché du travail en offrant une aide au revenu adéquat mieux conçue et davantage intégrée, en ouvrant à tous le marché du travail et en assurant un accès à des services de qualité. Il est primordial de combiner mesures d'activation et investissements permanents dans le capital humain pour préserver les connaissances et les compétences des travailleurs.

4. La réduction des inégalités est essentielle pour répartir de manière équitable les effets des programmes d'austérité et rétablir la confiance à l'égard de la croissance inclusive

Il n'est pas exclu que les effets directs de la crise, ainsi que les mesures d'austérité prises pour y remédier, influent sur les inégalités existantes en matière de revenu et d'accès aux services et vice-versa, et que ces inégalités s'en trouvent aggravées. Les mesures sociales inscrites dans des programmes d'assainissement budgétaire bien conçus, qui tiennent compte des effets redistributifs, peuvent contribuer à réduire les inégalités en préservant les chances des générations actuelles et futures au moyen d'une approche intergénérationnelle. Les transferts en matière de protection sociale et les investissements dans l'offre de services de qualité (par exemple, accueil des enfants, éducation et autres services sociaux d'intérêt général financièrement abordables) demeurent très importants pour les perspectives d'employabilité et la mobilité sociale de groupes aux revenus différents, dans la mesure où ils réduisent indirectement les inégalités.

5. Les effets globaux des modifications du financement des systèmes de protection sociale doivent faire l'objet d'une analyse très minutieuse

Dans le cadre des efforts qu'ils déploient pour créer davantage d'emplois, certains États membres envisagent de réduire l'importance de la fiscalité du travail dans le cadre du financement de leurs systèmes de protection sociale. Cela peut être profitable à la croissance et améliorer la capacité des économies à créer des emplois. Il convient néanmoins d'analyser de manière approfondie l'impact global que peut avoir cette évolution aussi bien sur le financement des systèmes de protection sociale que sur la capacité de ces derniers à offrir des indemnités adéquates compte tenu de la demande accrue de sécurité sociale et de la diversité des systèmes de sécurité sociale existant dans l'UE.
